

# Le Botanique perd le Cirque Royal «mais récupère son honneur»

**Le tribunal annule le contrat signé entre la Ville de Bruxelles et Brussels Expo pour l'animation de la salle de concert. Propriétaire, l'autorité communale maintient son projet de réouverture prévue en septembre.**

**MATHIEU COLLEYN**

Seconde décision favorable au Botanique dans le litige qui l'oppose à la Ville de Bruxelles. L'opérateur culturel dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient de remporter une nouvelle bataille judiciaire dans le dossier du Cirque Royal.

Pour rappel, le Bota avait contesté la reprise de la salle de concert par Brussels Expo au terme d'un appel d'offres sujet à un conflit d'intérêts présumé, Brussels Expo dépendant directement de la Ville de Bruxelles qui est également propriétaire du Cirque Royal. Le Bota, gestionnaire et coordinateur historique du Cirque contestait ainsi son éviction.

En juin dernier, le tribunal, saisi en urgence, avait suspendu l'attribution du Cirque Royal à l'ASBL Brussels Expo. Hier, il confirmait sur le fond en annulant purement et simplement le contrat signé entre la Ville et son ASBL. La justice a estimé que l'au-

torité communale n'avait pas suffisamment veillé à remédier au conflit d'intérêts et n'avait pas su éliminer un risque de partialité.

Sur une dizaine de membres de l'ASBL Brussels Expo, cinq étaient des mandataires liés à la Ville de Bruxelles, dont quatre étaient membre du collège échevinal, en particulier le bourgmestre, avait constaté le tribunal.

## **Une décision qui ne change rien**

Le Botanique réagit, mais sans triomphalisme. «Ce contre quoi nous nous battions, c'est la manière dont l'attribution à Brussels Expo a été menée, confie Annie Valentini, directrice du Bota. On estimait qu'au niveau de l'appel d'offres, dans la gestion des dossiers rentrés, du rapport fourni... c'était inéquitable. Maintenant, si la Ville décide d'assurer elle-même la gestion du Cirque Royal, nous ne pouvons rien faire.»

Pour cause, la Ville de Bruxelles, manifestement consciente qu'elle ne risquait pas de remporter ce litige, a décidé de changer son fusil d'épaule. Sa régie foncière, propriétaire officiel des lieux, a recruté un responsable qui sera chargé d'y proposer une offre culturelle dès la rentrée prochaine.

En résumé, cette décision de justice ne doit rien changer au projet de réouverture mené par la Ville de Bruxelles. «Cette décision

de gérer en propre semble avoir été prise en désespoir de cause puisque l'intention première était de confier le Cirque Royal à Brussels Expo, commente Annie Valentini. On ne récupérera sans doute pas la gestion de cette salle mais, au moins, nous récupérons notre honneur...» Contacté, le cabinet du bourgmestre de Bruxelles, Philippe Close (PS), ne commente pas. Mais prend acte de la décision du tribunal en attendant la fin de l'analyse de l'arrêt. La Ville est condamnée à verser 6.000 euros au Bota.

## **Un rapport salé**

C'est en 2014 que la Ville avait décidé de reprendre la main sur l'animation du Cirque Royal alors que la concession du Bota arrivait à son terme. On lui prêtait l'intention d'optimiser son offre en espaces de concerts (en complément du Palais 12 et du stade du Heysel). Un rapport salé sur le respect des normes de sécurité avait conduit la Régie foncière à mettre 3,5 millions dans des travaux de remise à niveau du Cirque Royal.

**«Si la Ville décide d'assurer elle-même la gestion du Cirque Royal, nous ne pouvons rien faire.»**

**ANNIE VALENTINI**  
DIRECTRICE DU BOTANIQUE